

# accompagne

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont signé, le jeudi 22 juin 2017, une convention de partenariat.



« La France est une terre d'Histoire et nous devons en sauvegarder les trésors. Les communes y prennent toute leur part aux côtés de l'Inrap, dont je salue le travail. »

David Lisnard, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



« Contribuer ensemble à une meilleure connaissance de l'histoire des territoires dans laquelle s'inscrivent les nouveaux projets d'aménagement. »

Dominique Garcia, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



« Une volonté commune de faciliter l'intégration des opérations d'archéologie préventive, prescrites par l'État, aux projets d'aménagement. »

Daniel Guérin, directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



## contacts

Sur l'ensemble des territoires, les équipes de l'Inrap sont à votre écoute pour vous informer et accompagner votre projet.

### Directions régionales et interrégionales

#### 1. Auvergne – Rhône-Alpes

**Philippe Julhes**  
Directeur régional  
04 72 12 90 63 (ligne directe)  
04 72 12 90 66 (secrétariat)  
philippe.julhes@inrap.fr  
12 rue Louis Maggiorini  
69675 Bron cedex

#### 2. Bourgogne – Franche-Comté

**Laurent Vaxelaire**  
Directeur régional  
03 80 60 84 20 (ligne directe)  
03 80 60 84 10 (secrétariat)  
laurent.vaxelaire@inrap.fr  
Bâtiment Équinoxe  
5 rue Fernand-Holweck  
21000 Dijon

#### 3. Centre – Île-de-France

**Marie-Christiane Casala**  
Directrice interrégionale  
01 41 83 75 31 (ligne directe)  
01 41 83 75 30 (secrétariat)  
marie-christiane.casala@inrap.fr  
Immeuble « Les Diamants »  
41 rue Delizy  
93692 Pantin cedex

#### 4. Grand Est

**Claude Gitta**  
Directeur régional  
03 87 16 41 58 (ligne directe)  
03 87 16 41 50 (secrétariat)  
claudio.gitta@inrap.fr  
12 rue de Méric – CS 80005  
57063 Metz cedex 2



#### 5. Grand Ouest

**Claude Le Potier**  
Directeur interrégional  
02 23 36 00 73 (ligne directe)  
02 23 36 00 40 (secrétariat)  
claudio.le-potier@inrap.fr  
37 rue du Bignon – CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné cedex

#### 6. Hauts-de-France

**Pascal Depaepe**  
Directeur régional  
03 22 33 50 34 (ligne directe)  
03 22 33 50 30 (secrétariat)  
pascal.depaepe@inrap.fr  
32 avenue de l'Étoile du Sud  
80440 Glisy

#### 7. Midi – Méditerranée

**Catherine Utrera**  
Directrice interrégionale  
04 66 36 60 40 (ligne directe)  
04 66 36 04 07 (secrétariat)  
catherine.utrera@inrap.fr  
561 rue Étienne-Lenoir, KM delta  
30900 Nîmes

#### 8. Nouvelle-Aquitaine et Outre-mer

**Gracy Pradier-Guldner**  
Directrice interrégionale  
05 57 59 21 08 (ligne directe)  
05 57 59 20 90 (secrétariat)  
gracy.pradier-guldner@inrap.fr  
140 avenue du Maréchal-Leclerc  
CS 50036  
33323 Bègles cedex

#### Siège Paris

**Eddie Aït**  
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat  
01 40 08 81 02  
06 78 78 92 09  
eddie.ait@inrap.fr  
121 rue d'Alésia – CS 20007  
75685 Paris cedex 14

inrap.fr



Inrap  
Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

# Archéologie préventive : l'Inrap partenaire des territoires

Communes & intercommunalités



# L'Inrap vous accompagne



Diagnostic en cœur de ville  
place de la mairie à Rennes  
(Ille-et-Vilaine)

## 1 / Avant le chantier

Pour anticiper ensemble  
l'opération archéologique

Vous avez un **projet d'aménagement**?  
Vous avez reçu une **prescription  
de diagnostic de l'État** et l'Inrap  
est chargé de la réaliser?

Nos experts vous informent des  
**démarches à accomplir** et vous  
conseillent sur la meilleure manière  
**d'intégrer l'opération d'archéologie**  
à votre projet d'aménagement.  
Un dialogue renforcé avec vos  
interlocuteurs de proximité à l'Inrap

est le meilleur moyen de **respecter  
les calendriers** de réalisation  
de vos projets d'aménagement.  
L'opération archéologique démarrera  
et se déroulera à la date et dans  
les délais prévus si l'intégralité  
de vos données nous sont transmises  
au plus tôt: vos contraintes en matière  
de génie civil, la disponibilité des  
terrains, ou encore les impératifs  
environnementaux et agricoles.

**8%** des projets d'aménagement font l'objet d'un  
diagnostic, moins de **2%** font l'objet d'une fouille.

(Observatoire de l'archéologie préventive, ministère de la Culture, 2016)



Chantier de fouille  
au château de  
Villers-Cotterêts (Aisne)

## 2 / Pendant le chantier

Pour intégrer l'opération  
archéologique à votre projet  
d'aménagement

**L'Inrap garantit:**

- un personnel formé, hautement qualifié;
- une politique volontariste en matière d'hygiène  
et de sécurité;
- une bonne gestion des réglementations  
environnementales et des procédures qualité;
- la prise en compte de la qualité de vie des riverains;
- le respect de l'intégrité des terrains: remise en état,  
évacuation des déchets, sécurisation des terrains.

Chaque année, l'Inrap travaille  
dans **+ de 2000 communes.**



Atelier pédagogique  
lors des Journées européennes  
de l'archéologie

## 3 / Après le chantier

Pour valoriser le patrimoine  
de votre territoire

Les opérations archéologiques contribuent à **la valorisation du patrimoine  
des territoires**: quels que soient les vestiges découverts, ils révèlent un pan  
de **l'histoire locale** qui peut être intégré à **votre projet culturel ou touristique**  
et porté à la connaissance des citoyens. L'Inrap peut vous aider à mettre en  
place **des actions de développement culturel pour des publics de tous  
âges**: expositions, publications, conférences, supports multimédias, actions  
d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et des scolaires,  
participation aux Journées européennes de l'archéologie (chaque année  
au mois de juin), etc.

**85%** des Français pensent qu'avoir des vestiges  
archéologiques est un avantage pour une commune.

(Enquête Harris interactive 2016)